



Prime d'entretien vehicule

Par **philppe**, le **06/10/2008** à **12:55**

Bonjour,

Je dépend de la convention collective 3121 en tant que chauffeur livreur encaisseur chez un grossiste distributeur en boisson, et je souhaiterai savoir si mon employeur est dans l'obligation ou non de me verer la prime d'entretien de 12 euros bruts/mois liée à l'état de propreté du véhicule, car je ne l'ai pas touché depuis Juin 2008.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **06/10/2008** à **18:16**

Que dit la Convention Colective sur ce point ? Est-ce une possibilité pour l'employeur ou une obligation ?

Par **philppe**, le **06/10/2008** à **20:45**

Justement ce n'est pas clair dans la cc c'est pourquoi j'ai besoin de vo conseils.

Merci